



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 24 janvier 2007

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec le lancement du site [www.administration24h24.gouv.fr](http://www.administration24h24.gouv.fr), la France entre dans une phase de généralisation de l'administration en ligne et répond à l'ambition fixée le 5 janvier 2006 par le Président de la République, de permettre aux Français de réaliser l'ensemble de leurs démarches administratives par Internet à horizon 2008.

La France est aujourd'hui un des pays d'Europe où la société de l'information est la plus avancée : l'équipement des ménages s'améliore régulièrement (plus de 50% sont dotés du micro-ordinateur et le cap de 10 millions d'abonnement au haut débit a été franchi en 2006) tandis que les usages explosent : 2,5 millions de blogs sont actifs en France et le chiffre d'affaire du commerce électronique a atteint 12 milliards d'euros en 2006 en hausse de 40% par rapport à 2005.

**Le gouvernement a fait du développement de l'administration en ligne un vecteur de modernisation de l'État.** Il s'inscrit dans une recherche permanente d'amélioration de la performance de l'Etat au bénéfice de tous les Français :

- L'utilisateur : l'administration en ligne permet de simplifier la relation entre usager et administration. Les Français peuvent accéder aux services publics à tout moment, de l'endroit qui leur convient ;
- Le contribuable : l'administration en ligne permet de rendre un meilleur service à un meilleur coût. Grâce aux mutualisations et aux réorganisations administratives qu'elle rend possibles, elle permet des gains de productivité, comme l'ont montré plusieurs audits de modernisation ;
- Les agents : l'administration en ligne permet de simplifier le travail des agents et de décloisonner les administrations.

Grâce aux efforts importants consentis depuis 2002, la France propose une offre de services administratifs en ligne étendue, qui la place à la 5<sup>ème</sup> place des e-administrations européennes. **L'administration électronique est ainsi désormais installée dans le quotidien des Français :**

- Plus de 31 millions de visites ont été comptabilisés sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ;
- plus de 5,7 millions de contribuables ont effectué leur déclaration de revenus en ligne contre 3,7 millions en 2005 ;
- 30% des foyers qui déménagent ont utilisé le service « changement d'adresse en ligne » ;
- plus des 2/3 des déclarations d'embauche sont faites en ligne depuis 2005 ;
- plus de la moitié de la TVA est collectée en ligne (soit 80 milliards d'euros en 2005).

**Avec le portail [www.administration24h24.gouv.fr](http://www.administration24h24.gouv.fr), le Gouvernement met à la disposition des Français un guichet unique pour réaliser simplement et rapidement l'ensemble des démarches administratives en ligne existantes.**

Aujourd'hui, les deux tiers des procédures administratives, parmi les plus importantes pour les Français sont d'ores et déjà disponibles en ligne à la fois par l'intermédiaire des sites des ministères et aussi désormais à travers [www.administration24h24.gouv.fr](http://www.administration24h24.gouv.fr). Elles concernent aussi bien les particuliers (40%) que les professionnels (60%).

Le site va continuer à s'enrichir de nouveaux services au cours de l'année 2007 pour parvenir à la dématérialisation de l'ensemble des démarches administratives. Chacune d'entre elle fera l'objet d'un examen afin de permettre aux Français d'y accéder dans les meilleures conditions, clarifier et rendre plus lisible les documents, et réduire au minimum les demandes d'informations et de pièces justificatives.

En 2008, une nouvelle étape sera franchie avec l'ouverture du portail *mon.service-public.fr*. Les Français pourront ouvrir leur propre dossier administratif personnalisé sur internet. A partir de ce "coffre-fort électronique", ils transmettront directement sous forme dématérialisée aux administrations les justificatifs et documents à l'appui de leurs demandes.

\*

L'utilisation systématique des technologies de l'information et de la communication est un des leviers essentiels de la stratégie de modernisation de l'Etat, en pleine cohérence avec la recherche permanente d'une meilleure qualité de service aux usagers et d'une amélioration de la gestion publique.

La politique conduite en faveur du développement numérique vise à permettre à chacun d'avoir accès à ces nouveaux services, et de soulager les Français d'une partie de la complexité de notre paysage administratif.

Enfin, les nouvelles technologies ne remplacent pas les autres canaux d'accès au service public comme l'accueil physique et téléphonique, mais permettent d'enrichir et d'améliorer la qualité de la prestation qui y est rendue, en cohérence avec le développement de la charte Marianne.